



Synthèse annuelle 2020

En 2020, le niveau moyen des prix, tous postes confondus, comme hors tabac, est en retrait de 0,5 % par rapport à 2019

En 2020, les **prix à la consommation**, avec ou sans tabac, diminuent en moyenne de 0,5 % sur un an. Deux phénomènes distincts se conjuguent pour expliquer les variations inhabituelles observées sur le niveau des prix dans le détail : le premier, exogène, tient aux conséquences de la crise sanitaire mondiale et à ses répercussions sur l'économie locale (*voir encadré n° 1*). Le second, endogène, tient aux adaptations des marchés suite à la mise en place de la TGC fin 2018 (*voir encadré n° 2*).

Au cours de l'année 2020, l'indice général se caractérise par une baisse sur les trois premiers trimestres. En septembre, l'indice atteint ainsi son plus bas niveau des trois dernières années. Sur le dernier trimestre, les prix repartent à la hausse.

Notamment portée par les effets de la crise sanitaire sur les prix de l'énergie, cette baisse jusqu'en septembre n'a pourtant pas été observée de la même manière en France métropolitaine ni en Polynésie Française. En revanche, elle se rapproche de celle observée à Wallis et Futuna.

Dans le détail par poste, le recul annuel des prix trouve son origine dans l'énergie et les produits manufacturés, en baisse respectivement de 4,5 % et de 2,5 %. Cette tendance est cependant atténuée par une hausse notable des prix de l'alimentation, de 2,5 % en moyenne. Les prix des services augmentent, quant à eux, plus légèrement de 0,2 %. Ceux du tabac affiche +0,5 % par rapport au niveau moyen de 2019. Cette augmentation traduit la hausse réglementaire de 25 % du prix du tabac à rouler intervenue au dernier trimestre 2019. En 2020, le prix du tabac reste stable à ce niveau majoré fin 2019.

Net recul des prix de l'énergie : la pandémie fait chuter le cours du pétrole

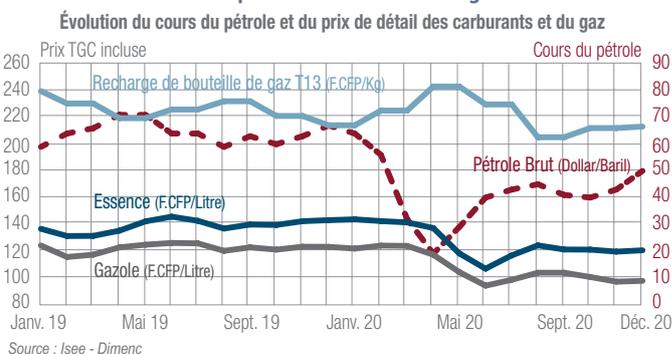
En moyenne annuelle, les prix de l'énergie connaissent une décote de 4,5 %, qui trouve son origine dans la chute des prix des carburants : -9,2 % à la pompe pour l'essence et -12,3 % pour le gazole. Ceux-ci reflètent un effondrement des cours du pétrole (-35 % en moyenne annuelle), à partir de février, qui s'est accéléré les mois suivants dans le contexte de la pandémie. Ainsi, entre les mois de janvier et de juin, les prix de l'essence et le gazole ont baissé de respectivement 26 % et 23 %.

Les baisses marquées des prix de l'énergie et des produits manufacturés sont en partie compensées par la hausse des prix de l'alimentation.

Les prix reculent sur les 9 premiers mois de l'année 2020



En 2020, la chute des cours mondiaux du pétrole tire vers le bas les prix des carburants et du gaz



Le gazole retrouve des prix de 2016 et l'essence atteint un niveau historiquement bas. Il faut en effet remonter à 2001 pour retrouver des prix similaires. Au mois de juin, ces prix sont les plus bas de France, métropole ou territoires ultra-marins. Pour soutenir les détaillants, les

autorités locales prennent en mai un arrêté pour augmenter le prix de l'essence et du gazole de 2F/L sur le poste « produit détaillant » : ce dernier couvre la rémunération des activités de distribution assurées par les stations-services. Cette disposition permet de compenser les effets relatifs à la baisse des volumes de vente et des cours internationaux. Néanmoins, cette hausse est largement absorbée par la baisse des cotations internationales. A partir du mois de juillet, les prix repartent à la hausse tout en restant en deçà du niveau d'avant pandémie. Les recommandations formulées par l'Autorité de la Concurrence en juillet, pour réformer le système de péréquation de l'essence et du gazole, sur le fondement de l'article Lp462-1 du code du commerce, pourraient à terme modifier la structure et l'évolution de ces prix.

Le prix du gaz décroît, lui aussi, de 2,5 % en moyenne en 2020. Son évolution est en décalage de deux à trois mois par rapport à celle des prix des carburants. Précisément, les prix augmentent sur les cinq premiers mois de l'année et ne s'affaiblissent qu'à partir du mois de juin avec une chute de l'ordre de 16 % entre le mois de mai et le mois d'août. Ceux-ci repartent légèrement à la hausse sur les derniers mois de l'année.

Contrairement à ces deux premiers postes, les prix de l'électricité sont stables en 2020.

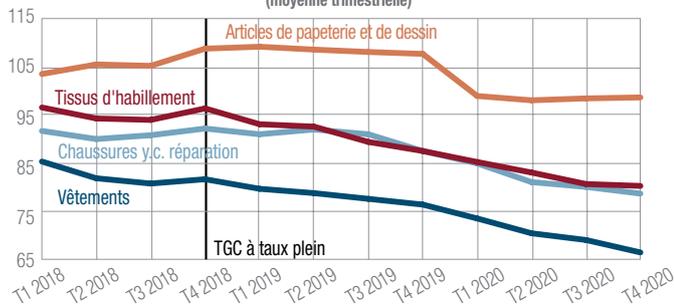
Les prix baissent sur la plupart des produits manufacturés

La baisse des prix des produits manufacturés constatés depuis deux ans s'accélère en 2020 pour atteindre 2,5 % en moyenne (après -0,4 % en 2019 et -1,2 % en 2018). Cette contraction concerne la majorité des produits.

Dans le détail, les prix de certains produits taxés au taux normal de 11 %, ou réduit de 3 %, enregistrent une chute de près de 10 % en moyenne. On citera notamment les vêtements (-10,6 %) et les tissus d'habillement (-9,2 %), les chaussures (-10,2 %) et les articles de papeterie et de dessin (-9,1 %). Le prix des accessoires et des pièces détachées pour véhicule se maintiennent (-0,1%) après avoir fortement reculé l'année précédente (-13 % en 2019). Pour ces produits, les prix sont nettement inférieurs à leur niveau d'avant TGC.

Des prix résolument en baisse sur l'habillement et la papeterie

Évolution de quelques indices de produits à taux normal ou réduit (moyenne trimestrielle)



Source : Isee

De même, pour les produits pour lesquels le taux élevé de TGC est appliqué, les prix s'affaiblissent en 2020. La hausse générée au moment de l'application de la taxe à 22 % est compensée et ils retrouvent ainsi un niveau de prix équivalent, voire inférieur à la période d'avant TGC.

C'est le cas particulièrement pour les meubles et les articles d'ameublement (-6,4 %), l'outillage pour la maison et le jardin, les appareils électroménagers, les articles électroniques ou de téléphonie (-18,5 %), l'achat d'automobiles neuves ou d'occasion (-2,2 %).

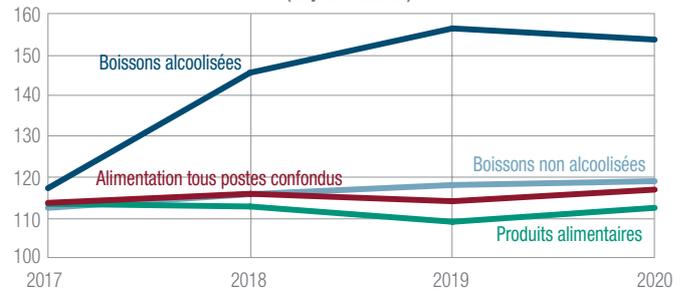
Pourtant, indépendamment des taux de TGC appliqués, certains produits liés plus spécifiquement à la personne ou à l'intérieur de la maison, subissent après le confinement un effet inflationniste. Cela est particulièrement visible pour les articles ou accessoires d'hygiène ou de soins corporels, de nettoyage (+2,8 %), de cuisine (vaisselle et ustensiles +2,2 %) et de loisirs d'intérieurs (+2,9 %).

A l'inverse, les prix de l'alimentation rattrapent leur niveau d'avant TGC

En 2020, les prix de l'alimentation repartent à la hausse avec 2,5 % en moyenne, après avoir baissé l'année précédente (-1,6 %). Ce rattrapage ramène les prix à un niveau moyen annuel équivalent à celui de 2018, avant la mise en place de la TGC à taux pleins.

Les prix de l'alimentation retrouvent un niveau d'avant la TGC

Évolution des indices du poste alimentation (moyenne annuelle)



Source : Isee

Cette hausse est portée par les produits alimentaires (+3,2 %) et les boissons non alcoolisées (+0,8 %), tandis que les prix des boissons alcoolisées reculent de 1,8 % en moyenne.

Pour les deux premiers postes, le renchérissement est généralisé à l'ensemble des produits à l'exception des fruits, bien qu'à des degrés divers. Pour le troisième, la baisse est elle aussi généralisée à l'ensemble des produits (alcools forts, vins, cidres, champagnes et bière).

Ainsi, en cette deuxième année pleine d'application de la TGC, la baisse des prix de l'alimentation attendue avec l'application de taux réduits ou normaux, voire l'exonération de certains produits, est en partie gommée : l'indice produits alimentaires retrouve en 2020 un niveau moyen proche de son niveau moyen de 2018. A l'inverse, la hausse des prix volontairement imposée aux boissons alcoolisées pour en limiter la consommation, s'estompe progressivement : en fin d'année 2020, l'indice des boissons alcoolisées est presque revenu à son niveau de septembre 2018.

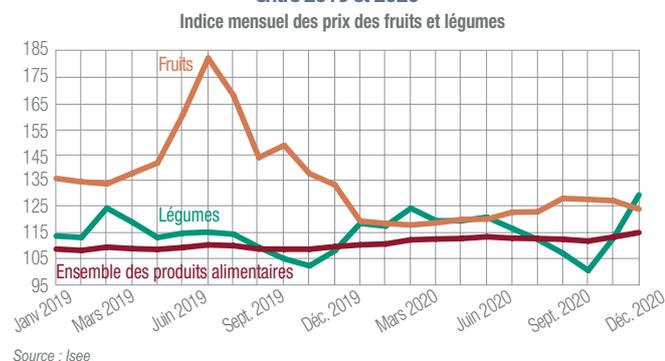
Dans le détail, les prix des pains et céréales progressent en moyenne de 5,3 % par rapport à 2019, en lien notamment avec la hausse des cours mondiaux du blé (+11 %) et du riz blanchi (+19 %). Les produits les plus touchés sont le pain, les biscuits et le riz. Le prix de celui-ci est aussi renchéri par une hausse réglementaire intervenue en mai sur les riz transformés.

La viande augmente de 3,3 % sur un an, particulièrement les viandes fraîches de bœuf et de veau et les viandes séchées salées ou fumées

(saucisse, salami, bacon ; jambon...). Cette hausse est en partie la conséquence de l'entrée en vigueur le 1^{er} février de l'arrêté du gouvernement n° 2019 – 2821 du 31 décembre visant à augmenter le prix réglementé de la viande importée.

De même, les prix des légumes augmentent de 3,5 % en 2020 après deux années de retrait. Cette hausse, conforme à l'évolution générale des prix des produits alimentaires, masque cependant de fortes variations en infra-annuel. En effet, l'augmentation des prix des légumes, récurrente en fin d'année, est particulièrement brutale en 2020 dépassant +10 % sur un mois, en novembre et en décembre. De nombreux légumes sont concernés par cette envolée, notamment ceux dont la pondération est la plus forte dans l'indice, tels que les salades, les choux et les tomates. D'une façon générale, les prix des légumes fluctuent en fonction de leur disponibilité sur le marché local, qui peut être soumise, suivant les saisons, à des aléas climatiques. Néanmoins, classiquement, les prix sont bas en période de pleine production et plus élevés en période de faible production. On citera par exemple les salades ou les choux de chine. Pour les légumes admis à l'importation par contre, les importations jouent un rôle de régulateur, en tirant les prix vers le bas en période de faible production locale. A l'inverse, les prix augmentent en général lorsque les importations diminuent pour laisser place aux récoltes locales tant que celles-ci n'atteignent pas leur seuil de pleine production. On observe ces mécanismes par exemple sur les choux verts ou blancs, les carottes, et les oignons.

Les prix des fruits et légumes soumis à de fortes variations saisonnières entre 2019 et 2020



Du côté de l'épicerie, les produits sucrés et les confiseries renchérissent de 9 % en moyenne, sous l'influence notamment de la hausse des cours mondiaux du sucre (+4,4 %) ; les huiles et graisses et les produits alimentaires divers grimpent de plus de 7 % et les produits laitiers de 3,7 %.

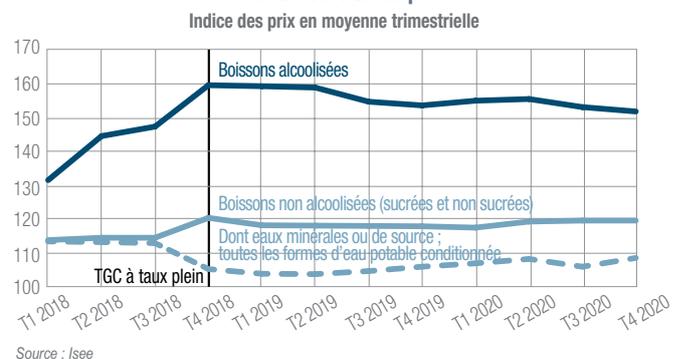
Parmi les produits alimentaires, seuls les fruits suivent la tendance inverse avec une chute des prix moyens annuels de 16,6 %. Cette diminution s'explique en partie par une surproduction locale qui a fait chuter les prix entre novembre 2019 et mars 2020. L'hémorragie a été la plus importante entre les mois de décembre 2019 et janvier 2020 avec une baisse des fruits de saison de plus de 40 % (litchis, mangue, avocat).

Concernant les boissons hors alcool, la croissance des prix soutenue constatée depuis 2018 (de l'ordre de +2 % à +3 % en moyenne), ralentit en 2020 à 0,8 %. Elle est portée en grande partie par les jus de fruits et les boissons gazeuses sucrées (sodas, limonades, ...), dont les autorités sanitaires cherchent à freiner la consommation dans un objectif de santé publique. L'augmentation des prix des eaux minérales

non sucrées (+2,8 %) était quant à elle moins attendue, dans la mesure où une exonération de TGC leur est appliquée afin d'en encourager la consommation.

Cette divergence avec les objectifs de santé publique se retrouve aussi pour les boissons alcoolisées, dont les prix reculent de 1,8 % en 2020. Cette baisse, la première de la décennie, est générale à l'ensemble des boissons alcoolisées et confirme une adaptation des marchés à la hausse de la TGC, constatée depuis le mois de juin 2019. En effet, la majoration du taux de la TAT3S puis l'entrée en vigueur de la TGC à taux élevé avaient lourdement majoré les prix en 2018, de 25 % en moyenne. Au cours du premier semestre 2019, la croissance s'est prolongée à un rythme plus modéré, pour finalement décroître dans la seconde moitié de l'année. Si cette baisse impacte le plus fortement les alcools forts importés fortement taxés (-3,4 %), les prix des bières, dont une part importante est issue de la production locale taxée au taux réduit de 3 %, reculent aussi (-1,9 %).

Les marchés s'adaptent et gommant au fil des mois les effets de la TGC sur les prix



La hausse de la consommation locale et les contraintes sur la production culturelle internationale chahutent les prix des services

En 2020, les prix des services affichent une légère hausse de 0,2 % en moyenne sur un an. Dans le détail, les tarifs des services des postes et de télécommunications enregistrent une progression de 5,5 % pour les services postaux et, à l'inverse, une diminution de 3,6 % pour les services de téléphonie et d'accès à internet. Ces fortes variations résultent de mesures tarifaires prises par l'OPT en cours d'année pour réduire son déficit commercial tout en encourageant le développement du numérique et la pratique de l'internet (voir encadré n°3).

Si les prix de ventes des articles manufacturés sont à la baisse, à l'inverse, les prix des prestations d'entretien ou de réparation sont globalement à la hausse. Ainsi, les tarifs croissent de 4,4 % pour les services d'entretien et de réparation de véhicules personnels, de même que pour la réparation de mobilier et d'accessoires, d'appareils électroménagers ou de bateaux.

Dans le secteur des activités de loisir, les tarifs des services sportifs, récréatifs et culturels augmentent globalement de 2,3 %. Ce niveau global masque cependant une grande disparité selon les animations. Ainsi, les prix des services sportifs et récréatifs enregistrent une hausse moyenne de 11 % sur un an, due en majorité à une augmentation des tarifs des piscines municipales intervenue à la fin d'année 2019. Au cours de l'année 2020, en revanche, les tarifs progressent

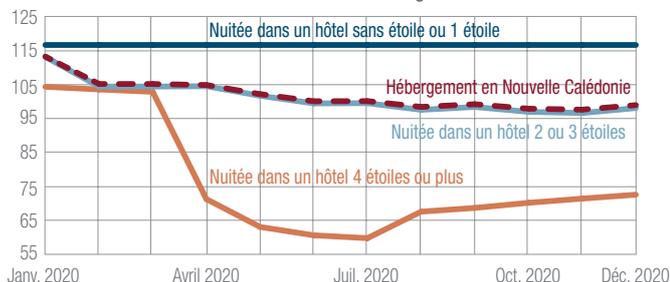
faiblement. Au contraire, le prix des billets de cinémas ou de théâtre reculent entre mai et octobre (respectivement -7,5 % et -26,5 %), pénalisés entre-autre par une production internationale réduite ou par l'impossibilité de faire venir des artistes de l'étranger comme initialement prévu.

Concernant les services de restauration, les prix croissent dans l'ensemble de 0,9 %, particulièrement à partir du mois d'avril, après le confinement. Sur la période de mars à décembre, l'augmentation est portée par les cantines d'entreprises (+5,7 %) et les services de gamelle (+7,3 %), devant les snacks (+1,7 %) et les restaurants (+1,4 %).

À l'inverse, dans les services d'hébergement, les prix reculent de 5,6 %. Dans le détail, deux mouvements contraires se conjuguent suivant le type d'hébergement. D'un côté, les prix des hôtels destinés traditionnellement à une clientèle internationale (4 étoiles et plus) chutent de 40 % sur la période de mars à juillet suite à la fermeture des frontières. Dans le cadre des mesures d'urgence sanitaire, certains établissements ont été réquisitionnés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour le placement en quatorzaine sanitaire obligatoire des personnes en provenance des vols internationaux. D'autres ont proposé des tarifs promotionnels pour attirer la clientèle locale et relancer leur activité. Pour les mêmes raisons, les prix des voyages à forfait baissent de 5,4 %.

Les prix s'effondrent dans les hôtels destinés classiquement à une clientèle internationale

Évolution des indices des services d'hébergement courant 2020



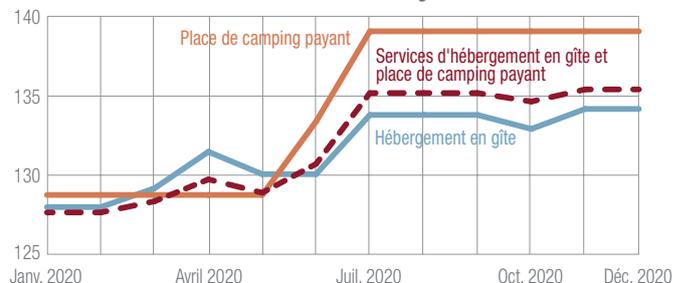
Source : Isee

De l'autre côté, les structures traditionnellement orientées vers le tourisme local - les hébergements de type gîte ou campings - augmentent leurs tarifs à partir du mois de mai et jusqu'à la fin de l'année.

En effet, avec la fermeture des frontières et le quasi-arrêt du trafic aérien international de passagers, ces établissements profitent d'un afflux de clientèle locale, plus captive que les autres années.

La fermeture des frontières profite aux structures orientées vers le tourisme local

Évolution des indices des services d'hébergement courant 2020



Source : Isee

Concernant les charges quotidiennes enfin, la fourniture d'eau et les autres services liés au logement, comme le ramassage des déchets, sont en légère hausse (+0,6 %).

Des perspectives incertaines pour 2021

La bulle « Covid-Free » dans laquelle la Nouvelle-Calédonie avait réussi à se maintenir en 2020 aurait pu laisser espérer une réouverture progressive des frontières, au moins avec un nombre restreint de pays. Mais l'évolution de la situation sanitaire début mars, entraînant un nouveau confinement renforce les incertitudes. Les effets de la pandémie sur la consommation et les prix calédoniens en 2020, ne se traduiront plus forcément de manière identique en 2021.

Ainsi, même s'ils restent inférieurs à leur niveau d'avant crise, les prix des carburants sont orientés à la hausse début 2021. De même, si les structures hôtelières restent durablement privées de leur clientèle internationale, elles ne pourront probablement pas réduire beaucoup plus leurs tarifs. L'offre culturelle pourrait rester centrée sur la production locale. Toutefois, la baisse des financements publics affectés à ce secteur ne devrait pas permettre de réduire les tarifs des représentations. Par contre, tant que les voyages hors territoire ne seront pas possibles, et les achats en ligne soumis aux aléas du fret mondial, la consommation des résidents recentrée localement pourrait générer le renchérissement de certains produits.

Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2010	Pondération		Indice moyen annuel		Variation sur un an
	2020	2019	2020	2019	
Indice général du mois	10 000	109,4	108,8	109,4	-0,5
Indice hors tabac	9 803	107,4	106,8	107,4	-0,5
Indice hors tabac hors loyer	9 041	107,0	106,4	107,0	-0,6
Détail en 5 regroupements conjoncturels et quelques groupes et postes emblématiques*					
Alimentation	2 266	113,6	116,5	113,6	2,5
Produits alimentaires	1 868	108,6	112,0	108,6	3,2
Pains et céréales	390	102,7	108,1	102,7	5,3
Viande	525	110,2	113,8	110,2	3,3
Poisson	158	125,2	127,3	125,2	1,7
Lait, fromages et œufs	205	98,7	102,3	98,7	3,7
Huiles et graisses	43	99,4	106,8	99,4	7,4
Fruits	117	146,1	121,9	146,1	-16,6
Légumes	217	112,2	116,1	112,2	3,5
Sucre, confitures, chocolat, confiserie et produits glacés	124	96,2	105,1	96,2	9,2
Produits alimentaires divers	88	91,9	98,6	91,9	7,3
Boissons non alcoolisées	220	117,6	118,6	117,6	0,8
Café, thé, cacao	57	95,6	97,2	95,6	1,7
Eaux minérales, boissons gazeuses, jus et sirops	162	126,1	126,7	126,1	0,5
Boissons alcoolisées	179	156,4	153,7	156,4	-1,8
Alcools	37	157,3	152,0	157,3	-3,4
Vins, cidres et champagne	85	162,7	161,2	162,7	-1,0
Bières	57	143,3	140,6	143,3	-1,9
Tabac	197	242,0	243,2	242,0	0,5
Produits manufacturés	2 970	99,6	97,1	99,6	-2,5
Tissus d'habillement	11	91,1	82,6	91,1	-9,2
Vêtements	196	78,4	70,1	78,4	-10,6
Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	9	96,7	88,0	96,7	-9,0
Chaussures y.c. réparation	64	90,8	81,5	90,8	-10,2
Produits pour l'entretien et la réparation du logement	32	115,4	113,7	115,4	-1,4
Meubles et articles d'ameublement	143	86,3	80,8	86,3	-6,4
Tapis et autres revêtements de sol	5	122,2	124,4	122,2	1,8
Articles de ménage en textiles	33	95,5	100,2	95,5	4,8
Gros appareils ménagers électriques ou non	87	88,8	84,8	88,8	-4,5
Petits appareils électroménagers	14	90,9	90,0	90,9	-1,0
Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	43	103,3	105,6	103,3	2,2
Gros outillages et matériels électriques	15	111,2	100,7	111,2	-9,4
Petits outillages et matériels non électriques	82	115,3	113,9	115,3	-1,2
Biens d'équipement ménagers non durables	143	101,6	104,4	101,6	2,8
Produits pharmaceutiques	34	99,5	99,5	99,5	-0,0
Autres produits médicaux, parapharmacie	6	105,7	106,6	105,7	0,9
Matériels et appareils thérapeutiques	34	106,3	108,8	106,3	2,3
Voitures particulières	1 106	108,7	106,3	108,7	-2,2
Motocycles	25	106,1	109,0	106,1	2,8
Bicyclettes	11	107,7	111,4	107,7	3,5
Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	56	94,7	94,5	94,7	-0,1
Équipement de téléphone et de télécopie	10	82,6	67,3	82,6	-18,5
Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	54	60,0	54,2	60,0	-9,6
Équipement photographique et cinématographique, instrument d'optique	11	66,7	62,1	66,7	-6,9
Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	39	84,0	77,0	84,0	-8,4
Supports d'enregistrement	43	74,8	75,4	74,8	0,8
Biens durables pour les loisirs d'extérieur	68	115,7	115,2	115,7	-0,4
Biens durables pour les loisirs d'intérieur, y compris les instruments de musique	5	112,0	115,3	112,0	2,9
Jeux, jouets et passe-temps	75	91,1	83,9	91,1	-7,9
Équipement de sport, de camping et de loisirs de plein air	57	91,4	90,3	91,4	-1,2
Produits pour jardins, plantes et fleurs	57	133,9	137,6	133,9	2,7
Animaux d'agrément et produits liés	23	114,9	113,0	114,9	-1,7
Édition de livres	30	106,3	106,9	106,3	0,6
Journaux et périodiques	24	122,8	123,6	122,8	0,6
Imprimés divers	4	90,7	104,1	90,7	14,7
Articles de papeterie et de dessin	39	108,9	99,0	108,9	-9,1
Appareils, électriques ou non, pour les soins personnels	15	97,1	100,5	97,1	3,6
Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	168	102,3	106,3	102,3	4,0
Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	51	115,5	118,5	115,5	2,6
Autres effets personnels	60	98,7	97,3	98,7	-1,5
Energie	961	104,7	100,0	104,7	-4,5
Electricité	451	100,8	100,8	100,8	-0,0
Gaz	69	115,2	112,3	115,2	-2,5
Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	427	104,7	94,3	104,7	-9,9
	<i>Carburants</i>	419	104,5	94,0	-10,0
	<i>Autres</i>	8	//	//	//

Source : Isee

*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)

Principaux produits qui influencent l'inflation annuelle

Base 100 en déc. 2010	Pondération		Indice moyen annuel		Variation sur un an
	2020	2019	2020	2019	
Services	3 605	110,9	111,1		0,2
Fourniture d'eau et autres services liés au logement	212	148,4	149,2		0,6
Fourniture d'eau	119	152,0	152,7		0,4
Enlèvement des ordures	60	117,6	119,5		1,6
Autres services relatifs au logement non définis ailleurs	34	109,2	113,8		4,3
Services de consultation externe	58	101,7	101,7		0,0
Services hospitaliers	11	118,7	117,6		-0,9
Services de transport	275	99,0	100,6		1,6
Transports de voyageurs par route	44	98,8	100,4		1,6
Transports aériens de voyageurs	223	98,3	100,0		1,8
Transports maritimes ou fluvial de voyageurs	8	107,6	105,2		-2,2
Services postaux	14	108,7	114,7		5,5
Services de téléphonie et d'accès à internet	316	82,8	79,8		-3,6
Services récréatifs sportifs et culturels	298	113,5	116,1		2,3
Services sportifs et récréatifs	76	128,2	142,4		11,1
Services des cinémas et spectacles	222	107,7	107,7		0,0
Voyages à forfait	95	109,6	103,7		-5,4
Enseignement maternel et primaire	7	118,7	118,6		-0,1
Enseignement secondaire	7	123,9	125,1		1,0
Enseignement supérieur	4	97,1	96,8		-0,3
Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	4	112,5	114,7		2,0
Services de restauration	448	123,6	124,7		0,9
Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	351	124,4	124,7		0,3
Cantines	97	109,6	113,0		3,0
Services d'hébergement	28	107,0	101,0		-5,6
Autres, dont	678	//	//		//
Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	71	111,5	111,6		0,1
Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	7	108,8	107,3		-1,4
Entretien et réparation des véhicules personnels	134	109,9	114,8		4,4
Services domestiques	174	118,4	117,8		-0,5
Protection sociale	7	117,4	117,7		0,3
Assurances	344	107,9	109,2		1,2
Services financiers non définis ailleurs	10	85,7	85,5		-0,3
Autres services non définis ailleurs	15	105,2	105,7		0,5

Source : Isee

*Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)

Encadré n° 1

La crise sanitaire mondiale impacte la Nouvelle-Calédonie

L'année 2020 est marquée par la pandémie de la Covid 19. Même si la Nouvelle-Calédonie a été protégée sur le plan sanitaire, les conséquences de l'épidémie n'ont pas épargné le territoire. A partir du 24 mars 2020, la Nouvelle-Calédonie est déclarée en état d'urgence sanitaire. Dans le cadre des mesures exceptionnelles adoptées pour limiter la propagation du virus, le gouvernement suspend les programmes d'exploitation des services aériens internationaux réguliers, au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie. Le tourisme international issu des croisières ou en provenance de l'aérien est interrompu. Les déplacements des personnes à l'international sont soumis à l'autorisation du gouvernement et se limitent à des rapatriements ou à des motifs impérieux. Le fret aérien ou maritime continue mais les délais d'acheminement sont, dans leur majorité, rallongés en raison du ralentissement de la production mondiale et d'une activité portuaire et aérienne perturbée.

Après un confinement strict de la population sur l'ensemble du territoire, du 24 mars au 20 avril, le déconfinement est progressif et l'économie calédonienne retrouve un fonctionnement semi-normal courant mai. Selon les secteurs d'activité, les entreprises restent pénalisées par l'absence de clientèle internationale ou par les difficultés d'approvisionnement (y compris au niveau culturel). Inversement, les résidents contraints de fait de rester sur le territoire, réorientent localement une partie de leur consommation.

Interrompue par le confinement, la période des soldes d'été initialement prévue entre le 29 février et le 29 mars, s'est muée en actions promotionnelles au cours des mois suivants. Les prestataires touristiques, privés de leur clientèle internationale, ont eux aussi déployés diverses actions promotionnelles pour attirer la clientèle locale et relancer leur activité.

Pour éviter tout dérapage inflationniste sur ces articles, le gouvernement réglemente au mois de mai les prix des gels ou solutions hydro alcooliques, gels ou solutions désinfectantes, masques de protection (sanitaires ou non), gants à usage unique et savons pour les mains, jusqu'au 31 décembre 2020. En l'absence de circulation du virus sur le territoire, cette mesure sera finalement limitée au 30 octobre 2020.

Encadré n° 2**La Taxe Générale à la Consommation (TGC) à taux pleins est en vigueur depuis octobre 2018**

La TGC à taux pleins est entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2018, après 18 mois de marche à blanc. Elle a des effets directs sur la structure de formation des prix, puisque les taux sont différenciés par type de biens ou de services. Quatre taux de TGC sont appliqués en fonction du type de produit ou de service : taux réduit à 3 %, taux spécifique à 6 %, taux normal à 11 % et taux supérieur à 22 %. En outre, certains produits alimentaires sont exonérés (riz, pâtes, beurre, tomates, salade, carottes, eaux minérales etc...), de même que les services liés à la santé (soins, hospitalisation, transport de malades...), à l'éducation, à la garde d'enfants et à l'accueil en maisons de retraite.

Ainsi, il en a découlé une évolution contrastée des prix, sur les produits alimentaires par exemple, selon qu'ils incluaient ou non les boissons. En effet, une exonération ou un taux réduit à 3 % est appliquée aux produits alimentaires de base, tandis qu'un taux à 22 % est appliqué aux boissons sucrées et alcoolisées. Particulièrement visibles lors de la première année de plein exercice de la TGC, ces effets contrastés s'estompent progressivement au cours de la deuxième année suite à une adaptation des marchés à cette nouvelle donne fiscale.

Encadré n° 3**La politique tarifaire de l'Office des postes et des communications (OPT) évolue en 2020**

L'OPT fait évoluer sa politique tarifaire pour réduire son déficit commercial et encourager une baisse des prix de l'internet, par une diminution des tarifs accordés aux fournisseurs d'accès à internet (FAI).

Ainsi,

- En février, le gouvernement modifie l'arrêté modifié n° 2019-433/GNC du 26 février 2019 portant approbation des tarifs et redevances en matière de télécommunications et approuve les tarifs des services postaux. Les tarifs de l'internet fixe baisseront de plus de 40 % à compter du 1^{er} mars, tandis que ceux de l'affranchissement postal, qui n'ont pas évolué depuis quinze ans, augmenteront à partir du 1^{er} juillet. Afin de répondre à l'évolution des usages d'internet des Calédoniens, l'OPT révisé son réseau fédérateur pour permettre une baisse des tarifs proposés aux FAI de plus de 40 %, soit un prix moyen de 1 420 francs par Mbits/s et augmente le débit du forfait OPTimo vers 1 Gb/s.

- En novembre, le gouvernement approuve une baisse de 21 % à 32 % des tarifs de l'offre « Trafic réseau fédérateur » de l'OPT. Cette baisse, effective à compter du 1^{er} novembre 2020, varie en fonction des contrats passés entre l'OPT et les fournisseurs d'accès internet.

- En décembre, le gouvernement approuve trois nouveaux tarifs des services postaux de Nouvelle-Calédonie et cinq tarifs et redevances en matière de télécommunications.